



Guide de conversation : Suivi de la localisation



Qu'est-ce que la géolocalisation ?

La géolocalisation fait référence à l'utilisation de technologies – GPS, applis, paramètres de l'appareil ou dispositifs de localisation – pour suivre les déplacements d'une personne en temps réel ou sur une période donnée. Si la géolocalisation est utile pour la navigation et la sécurité, un auteur de violence peut s'en servir pour surveiller, contrôler ou traquer une survivante. Cela peut accroître le risque en limitant la capacité de la survivante de se déplacer librement, chercher de l'aide ou quitter une situation de violence sans être détectée. Comprendre

comment fonctionne la géolocalisation et comment la désactiver ou la limiter peut constituer une mesure de sécurité appropriée.

La géolocalisation pourrait ressembler à quelqu'un qui :

- Cache un traceur Bluetooth (Tile, AirTag) ou un traceur GPS dans les affaires ou le véhicule de la survivante (ou de son enfant).
- Utilise de manière abusive des applis de partage de localisation telles que Trouver mes amis, Life360 ou Family Link.
- Surveille les messages de la survivante ou de ses proches sur les médias sociaux ou utilise des services de partage de localisation tels que Snap Map sur Snapchat.
- Utilise des fonctions de partage de localisation sur des plateformes de messagerie telles que WhatsApp.
- Télécharge des applis de stalkerware sur l'appareil de la survivante.

Amorces de conversation avec les survivantes:

Avant de commencer, rappelez-vous les principes du soutien centré sur la survivante. [Voir les 4 principes fondamentaux de planification de sécurité.](#)



Étape 1 : Comprendre ce qui se passe

Commencez par poser des questions pour savoir **comment** l'auteur localise la victime. Cela permet de déterminer le niveau de risque et de préjudice et d'identifier les mesures les plus efficaces pour résoudre le problème. Questions que vous pouvez poser à la survivante :

- Vous pensez que l'on surveille ou traque votre position ?
- Est-ce que votre partenaire ou ex-partenaire prétend savoir où vous êtes ou s'y présente en personne, ou vous dit que vous n'êtes où vous lui avez dit que vous alliez ?

- Est-ce que votre partenaire ou ex-partenaire semble toujours savoir où vous vous trouvez, ou seulement lorsque vous êtes avec certaines personnes, au volant de votre véhicule ou lorsque vous vous trouvez dans des endroits particuliers ?
 - Utilisez ces informations pour déterminer comment se produit la localisation de la survivante. Par exemple, si l’auteur sait où elle se trouve seulement lorsqu’elle a conduit quelque part, la localisation peut être reliée à son véhicule ou à son système GPS. Si l’auteur sait où elle se trouve lorsqu’elle a son enfant avec elle, elle peut trouver quelque chose dans les affaires de l’enfant ou sur son téléphone. Si l’auteur connaît sa position la plupart du temps, cela pourrait indiquer un logiciel espion ou une utilisation abusive d’une appli comme Trouver mes amis.
- Quelles sont les applis que vous utilisez régulièrement ? En connaissez-vous d’autres qui pourraient révéler votre emplacement ?
- Partagez-vous votre identifiant Apple ou votre compte Google avec d’autres personnes ? Quelqu’un d’autre a-t-il accès à ces comptes et à ces mots de passe ?



Étape 2 : Comprendre ce que veut faire la survivante

Les besoins et les objectifs de chaque survivante sont différents. Au lieu de supposer ce qui doit se passer ensuite, posez la question :

- Que souhaiteriez-vous voir se produire ? Que voulez-vous ?
- Avez-vous une ordonnance ou un engagement de ne pas troubler l’ordre public que les messages abusifs enfreignent ?
- Voulez-vous que les forces de l’ordre soient impliquées ?
- Souhaitez-vous conserver une trace de ce qui s’est passé ?
- Vous souhaitez empêcher votre partenaire ou ex-partenaire d’accéder à votre localisation ?



Étape 3 : Identifier les stratégies qui correspondent aux objectifs de la survivante

Une fois définis ses objectifs, aidez la survivante à élaborer un plan pour sécuriser sa localisation et réduire les méfaits. Nous nous concentrons ici sur les stratégies et les réponses technologiques. Vous devez également prendre toute autre mesure que vous recommanderiez normalement si, par exemple, un auteur enfreint un engagement de ne pas troubler l'ordre public ou une décision de justice, ou si vous avez des inquiétudes immédiates ou urgentes concernant la sécurité de la survivante. Vous trouverez ci-dessous quelques suggestions de stratégies :

Si vous soupçonnez que la survivante est suivie par un traceur/dispositif physique :

- Vérifiez si des dispositifs GPS, des traceurs Bluetooth ou d'autres outils de localisation sont cachés dans les biens ou les véhicules.
 - Lors de la fouille d'un véhicule, vérifiez le coffre, le dessous du capot, l'intérieur du pare-chocs, et sous ou entre les sièges. Un mécanicien de confiance ou un agent des forces de l'ordre peut vous aider à localiser un dispositif caché.
 - Lorsque vous fouillez vos affaires, recherchez des objets inconnus ou des endroits où un traceur pourrait être caché, par exemple dans la doublure d'un sac à main, sous des semelles de chaussures ou dans un jouet d'enfant. Certains appareils sont aussi petits qu'une pièce de vingt-cinq cents. Examinez donc les cadeaux ou les objets de tous les jours pour y trouver des composants électroniques inattendus.
- Déterminez si le véhicule dispose de capacités de partage de localisation intégrées. Cela peut se faire par le biais d'une recherche en ligne ou du manuel de l'utilisateur du véhicule.
- Une fois que vous avez localisé le dispositif de localisation, évaluez s'il est prudent de le retirer ou de le désactiver (par exemple, est-ce que le fait de désactiver le dispositif aggraverait le risque de violence ?)

- Élaborer un plan de sécurité pour décider quand garder le traceur de localisation actif et quand le désactiver, en particulier si le fait de le retirer peut augmenter le risque de violence.

Si vous soupçonnez que la survivante est suivie par le biais d'une appli ou des médias sociaux, voici comment désactiver l'accès de l'auteur de violence à la localisation :

- Vérifiez quelles applis sur le téléphone, la tablette ou l'ordinateur de la survivante ont accès à sa localisation. Cela se fait par le biais des paramètres de confidentialité et de sécurité de l'appareil. Les survivantes peuvent désactiver l'accès à la localisation ou choisir les moments où les applis peuvent suivre leur position.
- Les applis de caméras et de photos stockent souvent des données de localisation, qui peuvent être incluses lors du partage d'une photo. Le suivi de la localisation peut généralement être désactivé dans les paramètres de la caméra et de l'appareil photo. Gardez à l'esprit que les détails de la position peuvent également être révélés par les éléments visibles sur les photos, comme les points de repère.
- Les proches peuvent involontairement partager la localisation de la survivante en la taguant dans des messages sur les médias sociaux ou en l'enregistrant dans des lieux particuliers. Si la survivante utilise les médias sociaux, elle peut être en mesure d'ajuster les paramètres de confidentialité pour empêcher les autres de la taguer ou de partager sa position. Certaines plateformes proposent également des notifications lorsque quelqu'un partage sa position.
- Certaines applis, comme les services de magasinage, de covoiturage ou de livraison de nourriture, demandent l'accès à la localisation. Toute personne ayant accès à ces comptes peut être en mesure de voir où se trouve la survivante. Passez en revue vos applis et choisissez les moments où vous voulez partager votre position.
- Les logiciels espions (également appelés [stalkerware](#)) installés sur un téléphone, une tablette ou un ordinateur portable peuvent localiser une survivante à son insu. Ces

applis peuvent ne pas être visibles sur l'appareil. [En savoir plus](#) sur les logiciels espions pour téléphones portables et sur la manière de les détecter.

- Selon la forme de traque, la survivante peut contacter l'entreprise qui fournit le service de localisation pour demander que l'auteur n'ait plus accès à sa position, ou pour apprendre à mieux contrôler les paramètres de partage de sa localisation.

Si la survivante souhaite intenter une action en justice :

Les survivantes peuvent ne pas vouloir impliquer les forces de l'ordre dans l'immédiat. Mais si les preuves ne sont pas conservées au moment où l'abus se produit, elles risquent de disparaître. Encouragez-les à conserver les preuves des messages abusifs afin de pouvoir s'en prévaloir en cas de besoin. Suggérez-leur de conserver les preuves avant de retirer un traceur de localisation ou de désactiver l'accès de l'auteur de violence à leur localisation par le biais d'une appli. Voici quelques suggestions :

- Envisagez de prévenir les forces de l'ordre si vous vous sentez en sécurité pour le faire. Faites savoir à la survivante que le fait de signaler l'incident à la police pourrait donner lieu à une enquête visant à déterminer si l'auteur a enfreint la loi.
- Prévoir des mesures de sécurité, en particulier pour se rendre au poste de police, car l'auteur peut soupçonner qu'elles sont en train de porter plainte si un traceur de localisation se trouve encore sur ses effets personnels ou son véhicule.
- Chercher un soutien juridique. Les survivantes peuvent s'adresser à une avocate civile ou à une organisation d'aide juridique. La survivante peut également envisager de demander une ordonnance civile de protection de manière indépendante ou avec le soutien d'une avocate ou d'une intervenante.
- [Conservez une trace](#) des incidents de partage de la localisation. Notez l'heure, la date, l'auteur de l'acte et tout autre détail important. Voir le modèle d'Hébergement femmes Canada (HFC) [Journal du harcèlement et des abus facilités par la technologie](#)

- Prenez une photo du traceur de localisation et de l'endroit où il a été trouvé avant d'être retiré. Prendre des [captures d'écran](#) ou [enregistrer l'écran vidéo](#) de l'accès de l'auteur à la localisation de la survivante en cas de harcèlement par le biais d'une appli ou d'un média social.
- Inclure le profil de l'auteur et tous les détails qui confirment son identité.
- Conservez les preuves en lieu sûr. Sauvegardez-le également ailleurs, au cas où.

Garantir aux survivantes le contrôle de leur localisation et de leur vie privée est un élément essentiel de leur sécurité et de leur autonomie. En comprenant le fonctionnement de la géolocalisation et en explorant des stratégies pour la limiter ou la désactiver, le personnel antiviolence peut aider les survivantes à retrouver un sentiment de sécurité. Qu'une survivante choisisse de supprimer un traceur, d'ajuster les paramètres d'une appli ou d'intenter une action en justice, sa sécurité et ses choix doivent toujours rester au centre du plan. Le fait d'apporter un soutien tenant compte des traumatismes permet de prendre des décisions éclairées sur la suite de son parcours tout en minimisant les risques.

Ressources suggérées

- [Qu'est-ce que la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie ?](#)
- [Êtes-vous la cible de violence technologique \(affiche\)](#)
- [Liste de contrôle pour la planification de sécurité technologique](#)
- [Planification de la sécurité technologique: amorces de conversation pour le personnel antiviolence soutenant des survivantes autochtones](#)
- [Votre sécurité, votre voix: Protection de la confidentialité de votre localisation](#) - Vidéo pour les survivantes
- [Guides d'applis spécifiques](#) est une section utile de la boîte à outils sur la sécurité technologique et la protection de la vie privée.
- [Guide de la survivante pour la surveillance des déplacements](#)
- [Logiciels espions pour appareils mobiles: Identification, suppression et prévention](#)

- [Liste de contrôle pour la planification de sécurité technologique](#)
- [Trousse à outils pour la préservation des preuves numériques](#)
- [Vidéo: Sécuriser vos paramètres de localisation](#)

La violence fondée sur le genre facilitée par la technologie (VFGFT) fait partie d'un continuum de violence qui peut se produire à la fois en ligne et en personne. En tant que travailleuse de soutien, il est important de faire savoir aux survivantes qu'elles ne sont pas seules. Pour obtenir des conseils sur la VFGFT, vous pouvez vous consulter notre site securitetech.ca.

Ce projet a été soutenu par une subvention du programme Net Good de CIRA